

La Petite Tunisie

LE PETIT TUNISIEN

SOCIALISTE

LA TUNISIE SOCIALISTE

Insertions : 1^{re} page, 5 fr. la ligne; 2^e page, 3 fr.
Abonnements et Annonces payables d'avance.

Rédacteur en Chef : EMILE LACROIX

Abonnements : Tunisie et Constantine : un an, 10 fr.; France et Etranger, 12 fr.

CONTRE L'ÉTERNEL ENNEMI (Contro l'Eterno Barbaro)

Ce n'est pas nous qui poussons ce cri, c'est un italien, Mario Grangieri, dans la *Rivista d'Italia*, c'est G. Preziosi, dans la *Germania alla conquista dell'Italia*, c'est Guido Mazzoni, dans *Contro l'Eterno Barbaro*, c'est toute l'Italie qui a enfin les yeux ouverts et compris que l'Allemagne était en train de s'annexer leur pays dans tous les domaines : financier, industriel et agricole.

Peu à peu, insensiblement, elle s'étendait partout, prenait possession des riches et fertiles contrées du nord de l'Italie, des Alpes à l'Adriatique ; elle avait notamment jeté son dévolu sur la Lombardie, la Toscane, la Vénétie, le Piémont et quelques ports : Gênes, Livourne et Naples, où elle trouvait des auxiliaires précieux plus soucieux de leur intérêt personnel que de celui de leur patrie.

Sans la guerre mondiale, où elle prend une part si grande et si belle, qui la délivrera à jamais du joug odieux ?

« Pour avoir publié la « tedesca rabbia », la rage allemande, honnie par le divin Pétrarque, notre sœur latine faillit périr sous l'étreinte de la race maudite et c'était la mort de la civilisation d'Athènes et de Rome : c'était à nouveau la vague des ténèbres sur le monde, dit Roux-Parrassac.

« Le mal déjà consommé s'étale avec toutes ses terribles conséquences dans le remarquable ouvrage de M. G. Preziosi : *La Germania alla conquista dell'Italia* (La conquête de l'Italie par l'Allemagne). Car le pangermanisme réalisait son plan de l'autre côté des Alpes, d'autant mieux que, par une erreur inexplicable, le sang latin s'était allié au sang teuton.

« En 1894, la *Banca commerciale* se fondait à Milan, au capital de 5 millions de lires ; vingt ans après, ce capital atteignait 150 millions et les opérations près d'un milliard. Or, ses fondateurs étaient Hans Schuster, de la *Dresdner Bank*, de Berlin ; von Schwabach, de la maison *Bleichroder* ; Blum, de la *Kreditbank*, de Vienne ; Weil, Otto Joel et *Toeplitz*, etc.

« De 1907 à 1911, l'Allemagne importait annuellement en Italie 525 millions de marchandises, tandis que l'Angleterre n'en importait que 500 millions et la France 304 millions. Les Siemens, Brown Boveri, l'A. E. G. possédaient en fait le monopole de l'électricité. La *Banca commerciale* soumit presque toute l'activité économique sous sa dépendance. On rencontrait des Allemands en tout et partout, et en particulier dans plus de 250 Sociétés anonymes, leur absolue propriété.

« Certes, nous n'avons rien à reprocher à nos voisins ; nous accusons pareilles faiblesses, et il serait peu digne de nous poser en victimes. Reconnaissons nos erreurs, plaidons coupables pour réparer nos fautes, reprendre en entier notre bien et le mettre pour

toujours à l'abri des mains impures.

« Ce fut le thème, excellemment présenté il y a quelques jours, à l'hôtel de ville de Lyon, et sous la présidence de M. Herriot, maire, par M. Lorini, syndic de Pavie et vice-président de la Ligue anti-allemande de Gênes.

« Abordant la question pratique, M. Lorini montra que le boycottage des produits boches ne suffit pas ; il faut, de manière radicale, exclure des pays alliés tout ce qui décèle une origine tudesque et pour cela reste inébranlablement unis dans la haine future comme dans l'héroïsme de la lutte présente. Tel est simplement le programme de nos Ligues anti-allemandes : veiller et agir. »

Oui, très bien, veiller et agir, mais alors il faudrait commencer par couper le mal dans sa racine et supprimer tout ce qui est boche et qui continue à résider chez soi ? L'Italie peut-elle dire qu'il n'en est ainsi chez elle ?

Est-ce que la *Banca commerciale* a rejeté de son sein le boche *Toeplitz*. l'homme chargé des intérêts allemands au sein du Conseil des *Phosphates Tunisiens* ? Est-ce qu'elle a pris des dispositions vis-à-vis de ses nationaux dont le manteau couvre la sale marchandise ? Il est vrai que nous n'avons rien à dire sur ce chapitre, car nous-mêmes nous n'avons rien fait, ni pris aucune mesure puisque des Français continuent à siéger aux côtés d'un *Toeplitz* dénoncé comme boche même en Italie.

On dirait que les lois votées chez nous sur le commerce avec l'ennemi n'existent pas pour une catégorie de Français qui semblent être au-dessus de ces lois, puisqu'on ne les leur applique pas !

JEAN-SANS-PEUR.

BULLETIN

Infortunée Bizerte !

La Chambre de Commerce de cette ville ayant établi un rapport pour prouver que l'écoulement du minerai de fer du Bou-Kadra et de l'Ouensa, devait avoir lieu par son port, elle gémit de voir que le Parlement, la presse métropolitaine et d'Algérie, les Chambres de Commerce, tout le monde, garde le silence.

Ce n'est pas de notre faute si les arguments fournis et ressassés n'arrivent plus à convaincre personne de la légitimité des droits qu'elle prétend avoir sur ces minerais.

Les gisements du Bou-Kadra et de l'Ouensa sont en Algérie, c'est un fait devant lequel il faut s'incliner, mais l'Algérie est toute disposée à laisser acheminer sur Bizerte, par la ligne de Nebeur prolongée jusqu'à l'Ouensa, tout le minerai qui sera nécessaire à ses hauts fourneaux.

Commençons donc par construire ces hauts fourneaux dont on parle toujours sans jamais les voir sortir de terre, faisons comme l'a fait la Société des Phosphates de Constantine au djebel Kouif et l'Algérie verra avec plaisir ces clients sérieux venir chercher le précieux minerai jusqu'à sa mine.

Mais elle ne saurait aller plus loin sans léser gravement ses intérêts, car

la sortie par le port de Bône représentera des millions de recettes qu'elle n'aura plus le droit d'abandonner après la guerre malgré tout le désir qu'aurait le Gouverneur général d'être agréable à son collègue le Résident général.

Créons donc des hauts fourneaux à Bizerte, créons-les les plus vastes du monde, construisons le prolongement Nebeur-Ouensa et nous aurons tout le minerai qu'il nous faudra pour les alimenter, il suffit pour cela d'un échange de lettres avec la Société concessionnaire et d'une simple autorisation du Gouverneur général que l'on peut obtenir courrier par courrier.

LE SEMAINIER.

NOS ECHOS

A la Cour d'Appel de Rabat

M. Paul Dumas, premier président de la Cour d'Appel de Rabat, a prononcé, en prenant possession de son siège, un très beau discours qui a produit dans toute la Tunisie une vive émotion et un nouveau courant de sympathie pour ce magistrat qui nous a quitté pour suivre les échelons de la carrière qui l'amèneront à la Cour de Cassation.

Mais pourquoi M. le premier président Paul Dumas tient-il tant à s'associer à des prédécesseurs que personne ne regrette, car ils n'ont jamais rien fait pour se rendre sympathiques ? Ils ont même, au contraire, foulé la loi aux pieds pour laisser derrière eux tout un cortège d'inimitiés qui les poursuivront jusqu'à leur dernier soupir et les maudiront même par delà le tombeau ?

Que M. Paul Dumas reste lui-même le magistrat regretté dont le souvenir demeurera à jamais gravé dans la mémoire des Tunisiens, ceux qui l'ont vu à l'œuvre et leur descendance.

Et le savon augmente toujours, les céréales aussi

On avait dit que le Gouvernement devait taxer le prix du savon comme il a taxé l'huile, le blé, l'orge, l'avoine.

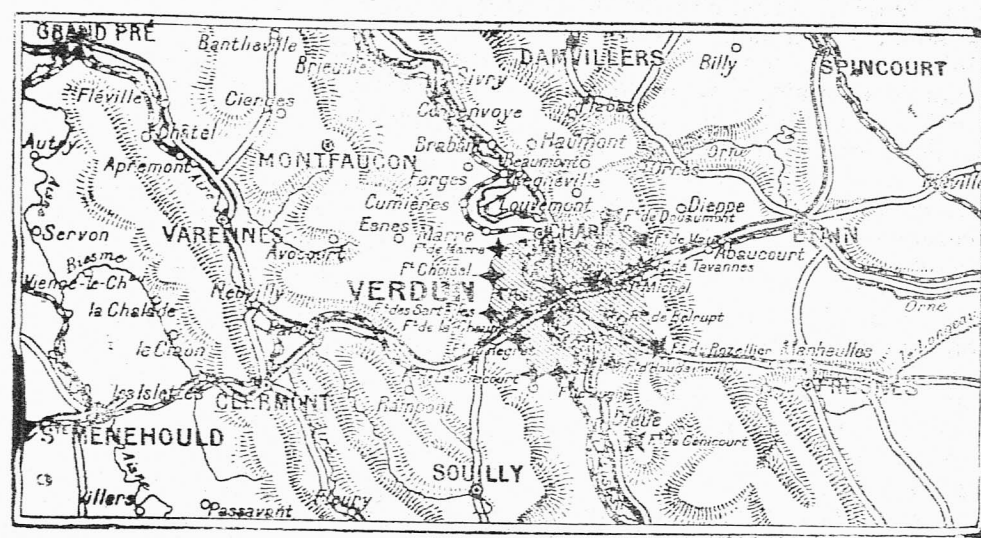
Il faut croire que la taxe n'est pas encore au point puisqu'on demande 3 fr. 30 le kilogramme du savon blanc de Marseille ou de Tunisie et 2 francs environ du savon vert tunisien.

Nous prions qui de droit de mettre au plus tôt un terme à une pareille spéculation, de même qu'il faudrait sévir contre les marchands de céréales qui ont trouvé un truc ingénieux pour se faire refuser leur marchandise par l'Etat, comptant la revendre à un prix bien plus élevé aux particuliers : Le truc consiste à présenter une marchandise où entrent beaucoup de résidus et de cailloux et le tour est joué.

Contre ces agissements malhonnêtes, il faudrait sévir durement et, au besoin, prononcer la confiscation de la marchandise.

Nous avons entendu dire, tout proche de Tunis, que le coup ayant produit son effet, le blé allait être recriblé et vendu 50 fr. le quintal au public, comme l'avait demandé la *Dépêche Tunisienne* !

Nous ne savions pas que la *Dépêche* ait jamais proposé d'élever le prix du blé à un chiffre de famine, mais on se sert d'elle ou de ses informations commerciales pour se livrer à la spéculation ; aussi, nous ne cessons pas de demander qu'on interdise formellement toute publication des cours, car elles sont la conséquence du renchérissement qui s'opère chaque jour tantôt sur un produit tantôt sur un autre.



Verdun et la fameuse côte 304 qui commande le défilé aval de la Meuse, où l'armée du kronprinz livre de terribles assauts, toujours repoussés, et se fait anéantir par nos braves troupes nord-africaines et les vaillants alpins.

Des mercantis tunisiens traqués à Marseille

La Tunisie, pays de protectorat français en guerre avec l'Allemagne, est considérée en France, qui l'eût cru ? comme un pays étranger dont les ressortissants doivent subir les obligations imposées aux nationaux des pays belligérants ou neutres.

C'est pour ne pas s'être conformés aux prescriptions en vigueur que plusieurs de nos sujets tunisiens israélites en délicatesse avec la loi pour délit d'accaparement se sont vus par dessus le marché dresser procès-verbal pour ne point s'être conformés aux lois en vigueur.

Si ces mercantis de bas étage, partis de Tunis sans sou ni maille et qui ont réalisé des gains monstrueux sur la misère des temps méritaient des circonstances atténuantes, nous serions les premiers à les réclamer, mais devant leurs agissements intolérables, nous ne pouvons que réclamer le libre cours de la loi avant les sanctions qui viendront les atteindre pour avoir voulu trop spéculer sur la misère des temps. Et ce sera justice, comme on dit au palais, si le tribunal leur fait rendre gorge.

Malte isolée réclame

Les Maltais ne sont pas contents de ne plus avoir de courriers maritimes entre leur île et le nord africain, aussi demandent-ils à la Compagnie Générale Transatlantique la reprise du service Marseille-Tunis-Malte supprimé depuis le début de la guerre.

Il y a bien des raisons pour que satisfaction ne leur soit pas donnée, mais pourquoi eux-mêmes n'assureraient-ils pas un service par leurs propres moyens entre Sousse ou Sfax et Malte ?

On n'est jamais aussi bien servi que par soi-même et ils le seraient d'autant mieux que ce sont eux-mêmes qui seraient leurs propres affrèteurs.

Le pétrole devient rare, où passe-t-il ?

Si la Tunisie possède trop d'essence, autant qu'on en peut juger par le gaspillage que l'on a tous les jours sous les yeux, autant elle paraît manquer de pétrole puisqu'il est très difficile de s'en procurer même au prix fort de douze sous le litre.

Il paraît que certaines localités sont plus avantagées que d'autres, même de la banlieue de Tunis.

Si à Maxula-Radès on peut en avoir tous les jours, à Saint-Germain, par contre, on ne peut pas s'en procurer tous les jours et les habitants sont obligés d'aller s'approvisionner à Tunis.

Il y a là un défaut d'organisation qui serait facile à réparer si le gouvernement n'avait réquisitionné le précieux liquide, mais avec la réquisition il aurait dû comprendre tout le matériel nécessaire pour la vente : voitures, ânes, mulets et pèrnel.

Mais peut-être que sa réquisition était toute factice, simplement pour faire avaler en douceur du jour au lendemain l'augmentation du prix porté de six sous à douze sous à Tunis, et plus ailleurs.

Il y a des complaisances qui deviennent des complications quand on permet de trop gros bénéfices sur des matières pauvres comme le pétrole, mais allez demander à une commission de ravitaillement composée de gens du pays de n'en point avoir pour des amis — pour ne pas mettre des points sur les I.

Légion d'Honneur

M. Michaux, directeur général des Travaux publics, mobilisé en qualité de lieutenant-colonel, directeur du Génie à Tunis, et actuellement directeur des voies ferrées au Sous-Secrétariat des Transports à Paris, vient d'être promu officier de la Légion d'honneur.

Nous l'en félicitons très sincèrement.

Les Journaux pendant la Guerre

L'Argus de la Presse, la grande agence de Paris, a cru devoir publier la liste des journaux et publications ayant « tenu » pendant la guerre.

On s'imagine mal, dans le public, dit notre confrère, ce que le mot tenir contient pour un périodique de difficultés.

Dans la grande tourmente déchaînée depuis 1914, le journal a été en butte à bien des difficultés ; la mobilisation lui enleva le même jour : lecteurs, rédacteurs, typographes, correcteurs, plieurs, livreurs, c'est-à-dire, producteurs, vendeurs, acheteurs. Seules, les publications qui répondaient à une raison d'être politique, commerciale, industrielle, ceux qui pouvaient s'appuyer sur une clientèle fidèle et solide, purent continuer à paraître, malgré l'augmentation du prix du papier, qui a dépassé cent %, de celle des transports et des taxes postales qui s'est élevée à plus de 80 %, enfin, la diminution des trois quarts au moins de la publicité.

Ceux qui ont « tenu », quel rôle ont-ils joué ?

Au début des hostilités on se souvient du geste généreux et désintéressé, de la belle attitude de la presse : dans une sorte de nuit du 4 août (1914) elle s'engagea elle-même à se censurer pour les informations militaires et diplomatiques, effaça les vieilles querelles, soutint par la voix unanime de ses leaders les plus autorisés, l'union sacrée ; ce sera une superbe page dans l'histoire du journalisme. Si parfois, ici et là, le pacte a été rompu, la généralité de la presse a gardé son rôle de dignité, elle a combattu ces vagues de pessimisme que la longue inattendue de la guerre, et bien des imprévoyances, font de temps en temps déferler sur la tête des civils ; et les civils ont « tenu ». La presse est un des principaux facteurs de cette bonne tenue de l'opinion publique.

A propos de la minutieuse enquête à laquelle nous avons procédé afin d'établir notre opuscule, nous avons reçu des lettres bien touchantes des femmes des directeurs de journaux de province ; elles expriment leurs difficultés, leurs peines, mais aussi leur fierté de maintenir le « titre du journal » ; celui-ci paraît toujours ; il informe, il remonte les âmes de la petite localité ; et lors de sa venue en permission, le patron mobilisé perçoit de loin le bruit de la petite rotative qui « tire le numéro » ; son imprimerie est tombée en quenouille certes, mais rien n'est perdu puisque son journal continue à paraître, « tient » toujours.

Pendant ces trois années de guerre, il a paru à Paris environ 76 quotidiens, 1.500 périodiques, 1.500 journaux en province, 230 journaux des tranchées, 600 journaux de langue française à l'étranger.

AVIS DE CONCOURS

Un concours pour l'emploi d'agent technique de 3^e classe des travaux hydrauliques au traitement annuel de débit de 1.800 francs, sera ouvert à PARIS, dans les cinq ports militaires et à BIZERTE, le 2 octobre 1917.

Toutefois, si les candidats inscrits à PARIS ou dans l'un de ces ports sont trop peu nombreux, il pourra leur être assigné un autre centre d'examen.

Le nombre des places mises au concours est fixé à HUIT.

Les demandes de renseignements sur les conditions à remplir ainsi que sur les matières de l'examen doivent être adressées au Directeur des Travaux Hydrauliques à la BAIE-PONTY (Tunisie).

La liste des inscriptions sera close le 10 septembre 1917.

Les nominations devant être effectuées aussitôt après la proclamation des résultats du concours, ne seront admises à se présenter que les candidats non présents sous les drapeaux.

Le Directeur des Travaux Hydrauliques,
Signé : GUIOTTON.

Un concours pour la nomination au grade d'Officier de 3^e classe des Directions de Travaux (Service des Travaux hydrauliques), sera ouvert à PARIS, dans les cinq ports militaires et à BIZERTE, le 8 octobre 1917.

Toutefois, si les candidats inscrits à PARIS ou dans l'un de ces ports sont trop peu nombreux, il pourra leur être assigné un autre centre d'examen.

Le nombre des places mises au concours est fixé à QUATRE.

Les demandes de renseignements sur les conditions à remplir ainsi que sur les matières de l'examen doivent être adressées au Directeur des Travaux Hydrauliques, à la BAIE-PONTY (Tunisie).

La liste des inscriptions sera close le 10 septembre 1917.

Le Directeur des Travaux Hydrauliques,
Signé : GUIOTTON.

Maisons boches ou embochées

Terrot, Automobiles et Cycles de Dijon.

Produits Bayer, pharmacie, comprimés d'aspirine et autres.

Compteurs électriques Aron. Odol, dentifrice de Dresde.

Le bec Auer, d'origine autrichienne. Il paraît qu'une société française aurait acquis le brevet pour la France et ses colonies. — Adler, machines à écrire.

Pompe centrifuge Weise & Mousky, de Halle-sur-Saale.

Imprimerie Spéciale de la « Petite Tunisie Socialiste »

Mais ce que désire cette brave femme, déjà consolée, existe dans certaine partie de la Belgique valonnée où chaque année se tient un marché ou une foire où l'on voit des filles à marier.

Pour le rétablissement des relations diplomatiques avec le Saint-Siège

Dernièrement un journal a posé la question du rétablissement des relations diplomatiques avec le Saint-Siège

Encore la Nestlé

Dans les derniers cours de la Bourse de Zurich, nous relevons que la Nestlé de Cham (en Allemagne) se traite dans les environs de 1.725 francs.

On sait que la Nestlé-Cham est aujourd'hui la maison mère de la Société qui nous inonde de son lait condensé à 1 fr. 40 la boîte, excusez du peu, alors qu'il n'entre dans la composition d'une boîte qu'un litre de lait qu'elle se procure dans les environs de 0 fr. 20, ajoutez-y la fabrication, la boîte, le papier d'emballage et le transport, cela pourra arriver à 0 fr. 50 la boîte vendue 1 fr. 40.

Mais pourquoi nos dirigeants permettent-ils l'introduction des produits de cette firme embochée alors qu'il y en a tant d'autres, d'origine moins suspecte, qui sont à même de fournir tout le lait condensé qui nous est nécessaire.

On a beau se creuser la tête, on n'arrive pas à trouver la raison plausible qui a guidé le gouvernement à laisser introduire les produits Nestlé.

MAISONS RECOMMANDÉES

Grands Magasins de Nouveautés du « Petit Paris », avenue de France. — Tunis. Bami Frères et Cie, propriétaires.

Pavillon Beau-Séjour. — CARTHAGE-Station. — Restaurant de premier ordre. — E. GIRAUD, propriétaire.

Hôtel Moderne, Sfax. CAMOIN frères, propriétaires. Se recommande aux voyageurs et aux artistes. Prix modérés.

Grande Fabrique de Pâtes Alimentaires. Boulangerie. G.-B. FRANCO, 13, rue Sidi-bou-Mendil, Tunis. — Téléph. 450.

Le Roi des Placements

Il y a le roi des chemins de fer, le roi de l'acier, le roi du pétrole, etc. Il y a aussi le roi des placements. Le BON DE CAISSE de la BANQUE FRANCO-TUNISIENNE, qui rapporte cinq pour cent net d'impôt. — 12, rue d'Alger.

ACHETEZ TIMBRE CROIX-ROUGE 20
15 c. affranch., 5 c. pour les blessés

grouper, afin de lui rendre hommage, toute cette presse proche ou lointaine de la France qui, conservant le goût des belles-lettres, se publie à l'étranger dans notre langue française. Beaucoup d'entre nous ignorent ces traits d'union qui nous unissent à nos amis souvent bien éloignés des cinq parties du monde.

L'Argus de la Presse, 37, rue Bergère, à Paris, a réuni ces faisceaux de bonnes volontés, d'amitiés françaises, et ce n'est pas sans émotion que l'on fermait ce simple travail en saluant ces confrères de tous les pays du globe, quelquefois modestes comme tirage, mais toujours ardemment patriotes, qui clament par la propagation de notre belle langue, la supériorité de notre race et de nos traditions, la vaillance de nos enfants et la noblesse de notre cause.

L'Argus.

ECHOS (Suite)

L'heure légale

Le Président de la Chambre Mixte de Sfax a reçu de la Résidence générale la lettre suivante :

« Monsieur le Président,

« Vous avez bien voulu, au nom de la Chambre Mixte du Sud, appuyer près de moi le vœu de la Chambre de Commerce de Tunis concernant le rétablissement de l'heure légale dans la Régence.

« J'ai l'honneur, en réponse, de vous faire connaître que l'heure légale a été avancée en Tunisie parce que la Tunisie ayant besoin de charbon et ne pouvant en obtenir que sur les contingents de la France, a été dans la nécessité de réajuster une mesure que la France avait prise par raison d'économie de combustible. Cette mesure, d'ailleurs, devait permettre d'assurer, dans les mêmes conditions que précédemment, la continuité des correspondances entre les réseaux ferrés algériens et tunisiens.

« La modification des dispositions adoptées pour 1917 ne pourrait s'envisager actuellement sans entraîner un trouble profond dans nos relations avec l'Algérie et il paraît nécessaire de poursuivre l'expérience jusqu'au 30 septembre prochain, date à laquelle on reviendrait à l'heure légale.

« Soyez assuré que les résultats de l'expérience faite, ainsi que les objections présentées par la Chambre de Commerce de Tunis et par vous, feront l'objet d'un examen attentif si la question de l'avance de l'heure légale vient à se poser ultérieurement de nouveau.

« Recevez, Monsieur le Président, les assurances de ma considération la plus distinguée.

« Signé : ALAPETITE. »

Ainsi, jusqu'au 30 septembre, la Tunisie devra subir l'heure adoptée depuis le commencement de l'été et contre laquelle toute la Tunisie s'insurge.

Examinons les raisons données :

1^o La Tunisie ayant besoin de charbon et ne pouvant en obtenir que sur les con-

tingents de la France, a été obligée d'adopter une mesure que la France avait prise par raison d'économie de combustible;

2^o Cette mesure devait permettre d'assurer dans les mêmes conditions que précédemment la continuité des correspondances entre les réseaux ferrés algériens et tunisiens.

C'est qui revient à dire que l'heure tunisienne était en avance de soixante minutes sur l'heure algérienne de Paris, nos chemins de fer, par suite le retard journaliers, ont besoin de cette avance de soixante minutes pour assurer la correspondance du train d'Algérie.

Si nous avions eu voix au chapitre, nous aurions demandé de laisser subsister l'heure d'hiver et d'avancer le départ du train de 2 d'Algérie de une heure seize minutes, nous aurions donné au B.-G. une marge de une heure seize minutes pour des retards occasionnés par la mauvaise qualité du combustible employé et nous n'aurions pas ainsi incommodé toute une population qui souffre terriblement de ce changement d'heure.

Nous constatons avec une certaine surprise que le Service des Chemins de fer à la Direction générale des Travaux publics prend le public pour car qu'il s'agisse de l'heure ou du transbordement à la gare de Sfax pour la direction de Gabès, les raisons qu'il fait donner manquent de base sérieuse.

Office matrimonial officiel

Notre confrère Ravelet reçoit beaucoup de confidences. L'une d'elles provient d'une veuve avec trois enfants, positive, réfléchie et un tantinet intéressée, qui voudrait bien trouver un successeur au père de ses enfants pour charmer les ennuis de sa solitude et l'aider à élever sa petite famille. Elle propose l'institution d'un office gouvernemental ou municipal, tout ce que l'on voudra, pourvu qu'elle trouve chaussure à son pied, dans le genre de ceux très particuliers qui existent déjà, c'est-à-dire quelque chose comme un office d'entremetteur officiel.

Il y avait autrefois à Tunis un marché très fréquenté, copié sur ceux de la plupart des grandes villes d'Orient, où il se faisait un commerce important de chair humaine. Tous les maris qui, au bout d'un certain nombre d'années de mariage, n'avaient pas eu le bonheur d'avoir une progéniture, allaient à ces marchés pour y trouver la femme qui pourrait leur donner. Ce n'est pas tout à fait ce que demande la correspondante de notre confrère, mais il y a une certaine corrélation, puisque les marchés de femmes se passaient sous le contrôle des autorités, assistées de notaires qui dressaient, séance tenante, des actes réguliers et une fois le paiement convenu et effectué, la femme pouvait être emmenée illico par son nouveau seigneur et maître.

Si on adoptait cette façon d'opérer, les choses seraient encore plus simplifiées que ne le demande notre veuve.

Toute une littérature militaire et guerrière est née sur le front depuis le 2 août 1914, sous la forme de feuilles périodiques; dès les premières pages de ce volume on trouvera la liste des « journaux des tranchées ».

A toute vaillance, tous honneurs. Ah! pessimistes qui cherchez, à travers les lignes de votre journal, les aliments propres à attiser votre inquiétude, abonnez-vous aux journaux du front et des tranchées. La lecture des titres seule est un réconfort. Colorée, truculente, spirituelle, gauloise, agrémentée quelquefois d'un coup de crayon pittoresque, cette littérature nouvelle n'a pas une minute de défaillance : ça et là quelques sonnets élégiaques, quelques réminiscences « A ma brune » ou « A ma blonde », mais c'est plutôt un souvenir qu'un regret, et vite cette larme est écrasée au coin de l'œil; le Terrible Torial ou Suippes à Demain ne veulent que des articles anticafardants, intranchisants, anti-lacrymogènes, antiboches, embusco-phobes pour leur million de lecteurs à quelques zéros près.

Nous avons respecté tous ces titres et sous-titres puérils et claironnants, ce sont les airs de bravoure des poilus de 1914-1917...; précieusement, nous avons conservé à notre section des Archives de la Presse, les Journaux des Tranchées, et nous remercions tous ces directeurs, les uns improvisés, d'autres plus expérimentés, tous ces journalistes belliqueux, qui nous ont apporté — lorsque les bombardements, les attaques et les assauts le leur permettaient — le réconfort de leur belle humeur, de leur esprit français, de leur gaieté gauloise.

Leurs grands et graves confrères de la presse parisienne ne leur en voudront pas d'avoir pris la première place.

Là encore nous n'avons été que des greffiers respectueux : il n'a été inséré que les titres mêmes des journaux, avec les exergues, citations, devises, sous-titres sous lesquels ils se placent; le tirage ou le nombre des lecteurs que nous donnons est en conformité d'esprit avec les indications précises, orales ou écrites que nous a fournies la direction même du journal, rien n'a été fait à l'improviste, et nous nous sommes efforcés d'agir avec l'impartialité et l'exactitude les plus scrupuleuses.

Si une erreur s'est glissée, nous nous empresserons de la rectifier dans une édition prochaine.

Après les quotidiens de Paris, viennent les périodiques parisiens, puis la liste des grands régionaux, qui sert de chef de file à la presse des départements.

En dernier lieu, nous avons voulu

Chaux Hydraulique & Ciment PAUL POTIN

Dépôt : rue de Turquie (Port)

Bureau : 22, rue Es-Sadikia

Téléph. : Tunis n° 197, Potinville n° 2 (réseau d'Hammam-Lif)

RESTAURANT DU JAPON

G. FIORINI & C. FALORNI, propriétaires
7, RUE AMILCAR, 7 — TUNIS

Service à la Carte. — Repas sur commande. — Vraie Cuisine italienne. — Spécialité de Ravioli et Cassate. — VINS Fins de la la Maison ROUFF de Naples. — Vins de Piémont et Vins de Chianti.

COMPTOIR NATIONAL D'ESCOMPTE DE PARIS

[Société anonyme au capital de 200 millions, entièrement versés]
Agence de Tunisie : Tunis, Bizerte, Sfax, Sousse
Escompte, recouvrements, dépôts à vue et à échéance fixe avances sur titres et sur marchandises, délivrance de chèques, ouverture de crédits, ordres de Bourse, garde de titres, souscriptions, opérations diverses sur titres, lettres de crédit circulaires et mandats de voyage payables dans le
Dépôts à vue : 2 0/0
Dépôts à échéance fixe (de 2 à 3 ans) : 3 0/0
Des coffres-forts et compartiments sont mis à la disposition du public pour la garde des valeurs bijoux, titres de propriétés.

Ces coffres installés dans une serre spéciale, présentent aux déposants la plus grande sécurité contre le vol et l'incendie.
Location de compartiments à partir de 5 francs par mois

BANQUE DE TUNISIE

Société anonyme au capital de 8.000.000 de francs
Siège Social à Tunis, 3, rue Es-Sadikia
Succursale à BIZERTE, SOUSSE et SFAJ

Emission de chèques et de lettres de crédits — Change de Monnaies — Garde de Titres et Objets précieux — Dépôt à vue et à terme et toutes opérations de banque
Agence de la Compagnie Générale Transatlantique

Crédit Foncier d'Algérie et de Tunisie

Société Anonyme — Capital 75 millions
SUCCURSALE DE TUNIS : Avenue de France
Agences à SOUSSE et à BIZERTE

PRÊTS hypothécaires en participation avec le Crédit Foncier de France amortissables de 10 à 30 ans.
Opérations de banque, Escomptes, Recouvrements.
Ordres de bourse. Avances sur titres et sur marchandises. Garde de titres. Paiement de coupons. Paiements télégraphiques. Chèques et lettres de crédits sur tous pays. Location de coffres-forts. Changes de monnaies étrangères. Dépôts de fonds à échéances fixes. Un an à 4 ans 3 0/0.
Dépôts à vue. Comptes chèques avec intérêts.

L'Huile qui graisse le plus

VACUUM MOBILOIL

Marque "GARGOYLE"
Maison A. MODIGLIANI
Agent Général et Dépositaire pour la Tunisie :
5, Rue Saint-Charles — TUNIS
Télégr. Import-Tunis Téléphone : 0.74

SOCIÉTÉ GÉNÉRALE

pour favoriser le développement du Commerce et de l'Industrie en France
Société anonyme fondée en 1874 au capital : 500.000.000
Siège Social à PARIS : 54 et 56, rue de Provence
Agences en Tunisie : TUNIS-SOUSSE-SFAJ

Principales Opérations

Comptes de dépôts de fonds et comptes courants à intérêts — Escomptes et encaissements d'effets de commerce — Avances sur marchandises et connaissements — Crédits documentaires — Délivrances de chèques sur tous pays — Opérations de Bourses — Souscriptions sans frais aux émissions — Avances sur titres — Garde de titres — Encaissements et Escompte de coupons — Virements télégraphiques — Billets et Lettres de crédit circulaires — Change de monnaie.
Correspondants sur toutes les places de France et de l'Etranger.

Vins, Eaux-de-vie du Domaine de Potinville

F. BERNET
TUNIS — Rue de Russie — TUNIS

Liqueurs de Marques
Eaux Minérales, etc.
LIVRAISON A DOMICILE

Cie DE NAVIGATION MIXTE E

Cie Touache - Paquebots-poste Français
Ceci Servir régulier hebdomadaire entre Marseille-Tunis-Sousse-Sfax

Pour fret et passages, s'adresser aux bureaux de l'Agence, à Tunis, 8, rue d'Alger.

Les Agents principaux : PÉDELUPÉ Frères.

Cie Générale Transatlantique

Services Maritimes de la Méditerranée
AGENCE DE TUNIS
Pour tous renseignements, s'adresser à l'Agence, 3, rue Es-Sadikia

GRANDE DISTILLERIE TUNISIENNE

G. & E. LICARI
USINE A VAPEUR
Rue d'Espagne et rue de Besançon — TUNIS
Liqueurs de premier choix — Vins en gros ;
Specialité d'Amer et de Fernet LICARI

Récompenses à plusieurs expositions et concours, Médaille d'Or Exposition Universelle Paris 1900, Médaille au Concours Paris 1900.

SYPHILIS

GUERISON DEFINITIVE SÉRIEUSE sans recrudescence possible par les COMPRIMÉS de GIBERT 606 absorbable sans piqûre
Traitement facile et discret même en voyage
La boîte de 40 comprimés 8 fr. 50 franco contre mandat.
(Nous n'expédions pas contre remboursement)
Pharmacie GIBERT, 19, rue d'Aubagne, Marseille
Dépôt à TUNIS : Pharmacie SUCH, 3, avenue de Paris

Espigadoras-lienses - Rateaux - Faucheuses

Mac Cormick
Machines de Récolte OSBORNE
disponibles à Tunis

Maison R. WALLUT & Cie
(R. WALLUT ET G. HOFMANN, ASSOCIÉS) — Tunis

RAYMOND VALENSI

INGÉNIEUR-ARCHITECTE
22, rue de Russie — TUNIS
Immeubles de rentes
Constructions industrielles et rurales
Arrosage — Distribution d'eau
PLANS A FORFAIT — AFFAIRES — PROJETS

Pharmacie BLOCH

14, avenue de France, et rue Al-Djaz ra, 2
Léon Bloch Fils
Pharmacien de 1^{re} classe
de l'Université de Montpellier
Lauréat de l'École Supér. d'Alger

Spécialités françaises et étrangères. — Optique médicale. Oxygène, sérums, préparations et pansements stérilisés. Service spécial d'expédition immédiate. — Conditions avantageuses pour Sociétés, Exploitations minières, agricoles, industrielles.
Téléphone 553

VÊTEMENTS

J. BELL
5, Rue d'Italie, TUNIS

